

Questionnaire Secteur Sport 2016 (674 réponses)

L'agent et sa famille

Célibataires	59 %
Couples	36 %
Ne se prononce pas	5 %

Nombre d'enfants à charge

Sans enfant	49 %
1 enfant	15 %
2 enfants	25 %
3 enfants	9 %
4 enfants et plus	2 %
Ne se prononce pas	0 %

Statut

Retraité	9 %
Fonctionnaire ou CDI	71 %
CDD ou vacataire	14 %
Ne se prononce pas	6 %

Fonction

Étudiant	1 %
ITA	65 %
Post-doctorant	2 %
Chercheur	21 %
Ne se prononce pas	11 %

Revenu fiscal de référence

Moins de 10 000€	2 %
De 10 000 à 20 000€	6 %
De 20 000 à 30 000€	15 %
De 30 000 à 40 000€	11 %
De 40 000 à 50 000€	7 %
De 50 000 à 60 000€	7 %
De 60 000 à 70 000€	4 %
De 70 000 à 80 000€	2 %
Plus de 80 000€	3 %
Ne se prononce pas	42 %

Activités sportives pratiquées

Type de pratique

Loisir	81 %
Compétition	11 %
Haut-niveau	1 %
Ne se prononce pas	8 %

Fréquence de pratique

Hebdomadaire	75 %
Mensuelle	10 %
Irrégulière	7 %
Ne se prononce pas	8 %

Licence club

Licencié	45 %
Non-licencié	47 %
Ne se prononce pas	8 %

Coût annuel

Moins de 100€	12 %
De 100 à 200€	20 %
De 200 à 300€	17 %
De 300 à 400€	19 %
Plus de 400€	22 %
Ne se prononce pas	10 %

Catégorie de sport	Nombre de réponses
Gym, fitness	363
Randonnée	143
Course à pied	138
Natation	132
Sports de raquettes	87
Danse	86
Cyclisme	76
Divers	59
Sports collectifs	59
Arts martiaux	52
Sports d'hiver	46
Sports de montagne, escalade	38
Plongée	21
Équitation	20
Golf	20
Voile	14

Activités CAES

Le Secteur Sports propose un certain nombre d'activités ou séjours sportifs, subventionnés de 10 à 60 % (ou en promotion de 35 à 85 %).

Connaissance des activités proposées

Activités connues	63 %
Pas connues	32 %
Ne se prononce pas	4 %

Déjà inscrit à ces activités par le passé

Oui	26 %
Non	69 %
Ne se prononce pas	4 %

Utilisation future prévue

Oui	52 %
Non	41 %
Ne se prononce pas	7 %

Le type d'activités proposées vous convient-il

Oui	39 %
Non	43 %
Ne se prononce pas	18 %

Durée souhaitée

2 jours	21 %
3 ou 4 jours	11 %
Semaine	16 %
Ne se prononce pas	52 %

Coût souhaitable

Moins de 300€	33 %
De 300 à 500€	14 %
De 500 à 700€	6 %
Plus de 700€	1 %
Ne se prononce pas	47 %

Subventions a posteriori

Le Secteur Sports subventionne a posteriori l'inscription à des stages sportifs dans certaines conditions :

- Toutes les activités sportives sont concernées (mais à l'exclusion des activités de loisir).
- Le stage doit avoir une durée égale ou supérieure à 4 jours consécutifs.
- La demande de subvention doit être parvenue au CAES 8 jours avant le début de l'activité.
- Plafond de 600 euros par stage et par ayant-droit, maximum de 2 stages par an.
- La subvention (entre 10 et 60 %) sera payée à réception de l'attestation de séjour et de la facture acquittée.
- En cas de dépassement du budget alloué par le CAES aux subventions a posteriori, une sélection des dossiers subventionnables sera effectuée selon les critères habituels (première demande CAES, quotient familial).
- Subvention des enfants dans le cadre d'une sortie familiale

Mode de subvention connue

Oui	44 %
Non	53 %
Ne se prononce pas	3 %

Déjà bénéficié de ce mode de subvention

Oui	20 %
Non	77 %
Ne se prononce pas	3 %

Utilisation future prévue

Oui	48 %
Non	41 %
Ne se prononce pas	11 %

Plafond de subvention

Suffisant	66 %
Trop faible	13 %
Trop haut	3 %
Ne se prononce pas	18 %

Subvention des inscriptions aux compétitions

Le Secteur Sports subventionne également vos inscriptions à des compétitions sportives.

- La subvention est de 50 % du prix de vos inscriptions, avec un plafond de 100 euros par an et par ayant-droit.
- Les frais de séjours liés à la participation à une compétition peuvent également être subventionnés (10 à 60%), avec un plafond de 300€ par séjour, et un maximum de 2 séjours dans l'année.
- La demande de subvention (une seule demande pour l'ensemble des inscriptions de l'année) doit parvenir au CAES avant le 30 octobre de l'année en cours.

Mode de subvention connue

Oui	26 %
Non	68 %
Ne se prononce pas	6 %

Déjà bénéficié de ce mode de subvention

Oui	7 %
Non	87 %
Ne se prononce pas	7 %

Utilisation future prévue

Oui	24 %
Non	65 %
Ne se prononce pas	11 %

Plafond de subvention (inscription)

Suffisant	45 %
Trop faible	21 %
Trop haut	2 %
Ne se prononce pas	32 %

Plafond de subvention (séjour)

Suffisant	51 %
Trop faible	13 %
Trop haut	4 %
Ne se prononce pas	32 %

Coupons Sports ANCV

Les Coupons Sport ANCV sont basés sur le même principe que les Chèques Vacances, mais sont dédiés à la pratique sportive. Ils permettent de régler à moindre coût partout en France adhésions, licences, abonnements, cours et stages sportifs (à l'exclusion d'équipement ou de matériels sportifs).

- Les Coupons Sport ANCV se présentent sous la forme de coupures de 10€ nominatives et sécurisées. Le prix d'achat des coupons par les agents Inserm dépend de leur taux de subvention CAES : (10 à 60 %).
- Ils sont utilisables toute l'année dans les clubs et associations sportifs conventionnés par l'ANCV. Les Coupons Sport ANCV sont valables 2 ans en plus de son année d'émission (un coupon émis en 2014 est valable jusqu'au 31.12.2016).
- Maximum de 20 coupons par ayant-droit (ouvrant-droit, conjoint et enfants à charge de 21 à 25 ans).
- En cas de dépassement de budget, une sélection des dossiers subventionnables sera effectuée selon les critères habituels (première demande CAES, quotient familial).
- Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site de l'ANCV : Un moteur de recherche permet de trouver les clubs et associations agréés par l'ANCV (par critères géographiques ou par type de sport).
- Si votre club ou association ne figure pas sur ce moteur de recherche, n'hésitez pas à leur demander s'ils acceptent néanmoins les coupons Sport (la procédure de conventionnement avec l'ANCV est simple et rapide)
- Les coupons doivent être commandés au CAES avant les 2èmes vendredis de février, mai, septembre et novembre, pour un envoi des coupons le mois suivant (dans la mesure du possible, envoi groupé vers votre CLAS).

Mode de subvention connue

Oui	50 %
Non	48 %
Ne se prononce pas	2 %

Déjà bénéficié de ce mode de subvention

Oui	20 %
Non	77 %
Ne se prononce pas	3 %

Utilisation future prévue

Oui	49 %
Non	44 %
Ne se prononce pas	7 %

Difficultés rencontrées lors de l'utilisation des coupons

Oui	18 %
Non	48 %
Ne se prononce pas	34 %

Nombre de coupons par an et par ayant-droit

Suffisant	44 %
Trop faible	27 %
Trop haut	1 %
Ne se prononce pas	28 %

Besoin annuel estimé

Aucun	6 %
Moins de 10 coupons	6 %
De 10 à 20 coupons	18 %
De 20 à 30 coupons	15 %
De 30 à 40 coupons	9 %
De 40 à 50 coupons	6 %
Plus de 50 coupons	6 %
Ne se prononce pas	34 %

Questionnaire Sport 2016

Commentaires libres

(le classement par thématique a été fait a posteriori ; certains commentaires apparaissent dans plusieurs catégories)

Coupons

Commentaire N° 45 L'utilisation des coups ANCV n'est pas facile à utiliser. Tous les clubs ne les acceptent pas et nous nous retrouvons donc sans subvention. Les modalités de prise en charge précédentes étaient nettement plus appréciables. Je souhaiterais que la prise en charge puisse se faire tel que le CAES la pratiquait avant lamine en place des coups ANCV. Ces coupons ANCV sont pour moi en tout cas un obstacle, et je pense que cela ne favorise pas la pratique sportive.

Commentaire N° 68 J'habite dans une petite ville qui a plusieurs clubs sportifs mais qui ne prend pas les coupons, je ne sais pas comment je peux être subventionnée.

Commentaire N° 85 L'utilisation des coupons sports est vraiment un soutien très important pour les familles. La difficulté est de faire reconnaître et accepter les coupons par les organismes.

Commentaire N° 101 Je ne comprends pas pourquoi il a été mis en place les coupons ANCV sport. Des chèques vacances classiques sont utilisables pour les mêmes activités et plus...

Commentaire N° 114 L'obtention des coupons sport a été un peu tardive, j'ai donc dû régler une partie de la facture par carte bleue, le club ne voulant plus attendre.

Commentaire N° 128 beaucoup de club n'accepte pas les coupons sport ancv!!ca limite donc l'utilisation!!!

Commentaire N° 150 Je ne parviens pas à m'organiser pour utiliser des coupons sport ANCV...

Commentaire N° 168 La commande de coupons sports ANCV pour le mois de septembre (inscription dans les clubs) est trop anticipée (avril).

Commentaire N° 243 La plupart des coupons fonctionnent pour les régions comme Paris ou Marseille etc...,enfin les grandes villes et pas du tout pour les villes moyennes comme Tours.Merci

Commentaire N° 329 Les coupons sports ANCV ne sont pas faciles à obtenir,une participation suivant la grille par inscription en club serait plus pratique (comme pour les enfants)

Commentaire N° 343 Concernant les coupons sport, il serait plus simple si nous pouvions les commander de façon continue au cours de l'année selon les besoins.

Commentaire N° 345 il est fort dommage que la subvention pour les inscriptions au sport ne soit plus subventionnée sans les coupons sport.C'était simple, pratique, non dépendant du fait que les coupons soient accepté ou non. On pouvait choisir librement son sportsans que cela soit dans une liste et ça s'ouvrait à plus de monde que pour les stages (tout le monde ne peut pas suivre les stages) et cela encourageait à une pratique régulière.

Commentaire N° 385 les clubs de tennis dans ma région ne savent pas se faire rembourser les chèques ancv. Je trouve qu'il serait plus simple d'avoir une subvention décente lorsque l'on s'inscrit à un club sportif (type club de tennis, loisir et compétition) que de recevoir 15 euros de son CLAS l'année ou tout n'a pas été dépensé à subventionner l'achat de places pour des matchs de foot. une activité physique avec un plafond

Commentaire N° 465 serait-il possible de remplacer les coupons du sport qui n'est vraiment pas pratique pour une subvention d'activité sportive sélectionnée par l'agent une fois par an comme avant? La subvention de compétition, pourquoi il faut au moins 2 jours ou 2 fois par an? Pour ma part, l'inscription à des tournois de tennis de la FFT ne coûte que 25EUR/ tournoi mais je dois m'inscrire régulièrement dans l'année pour avancer dans mon classement. Alors, serait-il possible de limiter uniquement le plafond mais pas le nombre de demandes? merci d'avance

Commentaire N° 474 L'Institut d'Aïkido auquel je suis affilié n'est pas répertorié sur le site ANCV, je vais leur poser la question pour les coupons...

Commentaire N° 486 il serait utile que les subventions à posteriori soient valables pour les inscriptions en association sportive et non exclusivement pour des stages. Les endroits où je pratique ne prennent pas les coupons (Set Squash Marseille, association Aquabul Marseille...), je ne bénéficie donc d'aucune subvention. Ma pratique serait différente avec une aide : cours d'aquagym et non uniquement créneau de nage libre, moins cher.

Commentaire N° 489 Les coupons ancv ne sont pas acceptés par tous les clubs/gym/ecc. surtout à Paris et souvent les clubs/gym/ecc. qui acceptent les coupons sont ceux de moindre qualité. Ce serait bien mieux de subventionner directement les agents comme pour les subventions à posteriori mais pour des "activités" de comme l'inscription à un club, à une gym, etc. Les offres en convention aussi sont peu intéressantes (surtout si on les compare à celle auxquelles ont accès d'autres salariés, par exemple ceux de l'APHP).

Commentaire N° 581 Merci pour toutes vos aides financières, sans quoi sans cette possibilité je ne pourrais pas, ainsi que mes enfants, pratiquer des activités sportives. Et dommage que pas tous les clubs ou organismes sportifs n'acceptent pas les coupons sport.

Commentaire N° 607 Il serait vraiment bien que le CAES puisse subventionner les cotisations d'inscription de toute activité sportive (loisirs, compétition) effectuées par ces agents via des associations et/ou club. Les chèques ANCV sont pas adaptés pour les structures, car synonyme de "paperasse et difficulté" supplémentaire pour pouvoir les encaisser.

Commentaire N° 615 Les offres sont selon moi trop limitées et devraient être élargies à toutes activités sportives. Activités annuelles dans un club- activités ponctuelles (pratique occasionnelles par ex : rando cheval en été, char à voile ect..) et pourquoi pas... l'achat de matériel sportif? J'avais commandé des coupons sport pour profiter justement de pratique occasionnelle ou pour financer mon club de sport. Le site internet de ces coupons n'est pas opérationnel... et pour une activité de parapente ou ils m'avaient dit que oui ils les acceptaient... finalement c'est faux.. j'ai pu dépenser ces coupons in extremis ... dans un centre de thalasso..

Commentaire N° 638 Je souhaiterais connaître les coupons ANCV afin de pouvoir peut-être les utiliser pour la pratique de mon activité sportive (loisir) mais je ne sais pas si cela est possible. Merci

à vousTrès cordialement

Commentaire N° 651 Au lieu de subventionner les abonnement aux clubs de sport avec des coupons, il serait plus judicieux de rembourser annuellement aux sportifs un certain forfait (justificatif d'adhésion à l'appui).

Commentaire N° 668 Dans le cas des associations qui n'acceptent par les coupons ANCV, il serait préférable que la subvention à une activitésportive, soit faite juste après l'inscription (sur justificatifs de paiement) plutôt qu'à la fin de l'activité.

Compétitions

Commentaire N° 16 Les séjours sport proposés concernent en majorité des activités de marche, randonnée, kayak voire plongée. Cela ne correspond pas à mes besoins. Dans le cas de séjour sport organisés par ces propres moyens, il faudrait partir sur des bases de remboursement équivalentes, ce qui n'est actuellement pas le cas. La limite de subvention de 100EUR pour les inscriptions est trop faibles, lorsque l'on sait qu'une inscription au marathon de Paris est d'environ 80EUR. Idem pour les trails.

Commentaire N° 179 Toutes les courses auxquelles je participe ne peuvent être programmées en une seule fois. une demande annuelle unique estinadaptée. Les tarifs des courses ont explosé, les subventions sont plafonnées et trop limitées à mon humble avis. Lapratique d'un sport quel qu'il soit devrait être une obligation en terme de santé publique et cela amélioreconsidérablement le bien-être de tous. J'aimerais que le sport à l'INSERM soit mieux pris en compte.

Commentaire N° 186 En ce qui concerne les compétiteurs haut niveau (compétitions nationales et internationales - équipe de France), c'est lecas de mon fils aîné, il est certain qu'un soutien financier particulier de l'Inserm serait apprécié, pour les stages et lescompétitions de haut niveau.En ce qui concerne les activités adultes, nous privilégions des activités de proximité.

Commentaire N° 327 J'aimerais que le CAES participe chaque année au financement du Challenge entreprise de la Parisienne et de l'Odyssée

Commentaire N° 340 Un inscription à une course à pied type marathon revient à au moins 80EUR pour les plus importants type Paris. Ajouté à 2-3 courses dans l'année, le plafond de 100EUR est dépassé. De même, les séjours sports sont liés à une inscription à une course à pied. Pourquoi séparer la subvention et l'inscription? Il faudrait considérer la subvention globale. Le total de 300EUR devrait être considéré comme la somme maximale après subvention et non avant subvention comme actuellement

Commentaire N° 405 je suis sportive, mais j'aime préparé moi meme les choses et avec un petit groupe d'ami(e)s et je n'aime pas lacompétition.Je proposes de financer tout sport meme en individuel et sans compétition.

Commentaire N° 627 Impossible de prévoir en octobre les competitions auxquelles je participerai dans l'année pour demander une subvention.

Souhaits

Commentaire N° 5 Je pratique la voile et la plongée dans un cadre associatif. Je suis surtout intéressé par une prise en charge partielle des couts liés à ces activités couteuses. La prise en charge des frais d'inscription à des compétitions (régates) est intéressante mais il faudrait que je puisse aussi demander la prise en charge des frais d'utilisation du bateau au même titre que les frais d'hébergement. Je n'ai pas de frais d'hébergement en plus à demander car je suis hébergé sur le bateau.

Commentaire N° 11 Je souhaite que le case subventionne l'activité sportif à notre choix sur un certain plafond comme il y a quelques ans. Le coupon du sport ne marche pas partout et il faut les commander en avant c'est difficile de savoir avant combien de coupon qu'on aura besoin. Le cours collectif du tennis a été proposé en 2012-2013 au cav de Vincennes, j'aimerais que cette activité reprenne. Merci d'avance

Commentaire N° 13 Y a-t-il des activités sportives, organisées par le CAES , possibles pour personne en fauteuil roulant: rafting, kayak, plongée sous-marine, hanbike ?

Commentaire N° 22 J'aimerais profiter d'une subvention sur mes factures d'entrées à la piscine de ma ville afin de bénéficier d'un financement pour mon activité sportive libre hors club ou association : la natation.

Commentaire N° 49 Il pourrait etre interessant de subventionner les séjour sportif de loisir (stage UCPA qui ne sont subventionné que à hauteur de 5%, ou autre voyage trek) car on peut faire du sport sans avoir le temps de faire de la competition ou des'investir dans un club. De plus, pour moi il n'est pas tres clair ce que le CAES défini comme stage de loisir et de sport, et ou se situe la limite. Peut-etre est-ce que les brochures devraient etre plus précises. Il serait interessant que l'achat de matériel puisse également etre subventionné (ski, vélo, basket ...) car il constitue l'essentiel des frais pour de nombreux sports ne nécessitant pas de structures de type club et pratiquée en individuel.

Commentaire N° 59 Serait-il possible de subventionner les cours de ski de type ESF? Car ceux-ci ne rentrent pas dans mes subventions possibles de type subvention périscolaire. Merci pour ce questionnaire.

Commentaire N° 61 je suis en province et pratique le golf dans une équipe féminine. Nous faisons régulièrement des compétitions. Autour de moi, beaucoup de personnes font partie d'équipes en corporation (HP, cap gémini, 2F open, caterpillar, CHU, CEA.....). je trouve un peu dommage que le golf ne soit pas représenté à l'INSERM. J'ignore si ce sport est représenté à Paris?

Commentaire N° 90 une extension des offres vers la pratique moins intensive serait appréciée. Possibilité de proposer des activités à l'année avec objectif santé/bien être ? (cours de yoga, club de marche nordique, groupe de soutien pour la perte de poids, etc...)

Commentaire N° 118 Je ne fait pas de compétition. J'ai une activité sportive VTT et Natation de façon régulière et windsurf l'été. Le CAES sport n'offre pour moi aucune subvention pour ces activités. Je préfère une activité régulière plutôt que des stages qu'offre le caes et qui ne me

correspondent pas. De plus je suis peu subventionnée. Je suis inscrite à un club de sport qui ne prend pas les bons sport. Je préférerais un forfait sport loisir pour tous en fonction de notre indice. Ce bon me permettra de subventionner mon activité de loisir qui pour moi est indispensable à ma santé physique et mentale.

Commentaire N° 119 Je regrette qu'il n'y ai pas plus de réduction pour le sport au quotidien car pour moi c'est toute l'année qu'il faut encourager à la pratique du sport et pas seulement pour des évènements ponctuels. De même, une aide pour ceux qui viennent au travail à vélo, pour payer équipements,...et encourager cette pratique serait très apprécié et bénéfique à de nombreux niveaux...

Commentaire N° 123 Les activités sportives pourraient être proposées en région et pas seulement au niveau national sur plusieurs jours. Desaccords avec des salles de sport, salle de speedfoot, clubs sportifs pourraient être passés en région.

Commentaire N° 130 Les activités sportives proposées tout au long de l'année aux adultes sont trop souvent orientées vers la randonnée. Il n'y a quasiment pas ou très peu d'activités qui s'adressent à un public "plus jeune": parapente, ulm, escalade, etc... J'ai des idées si vous voulez! La prise en charge avec des coupons ANCV est adaptée à une pratique occasionnelle mais les clubs ou structures adhérents sont trop peu nombreux.

Commentaire N° 131 Il est dommage que les subventions a posteriori ne concerne que les stages et compétitions: les activités "loisir" ne sont concernées que par les coupons ANCV.

Commentaire N° 145 Les activités sont sympa mais souvent trop chères même après subvention et parfois sur une durée trop longue. une activitésur 3 jours est une bonne moyenne et je préfère un logement plus simple et payer moins cher. Lorsque je fais un w endsportif, le logement n'est vraiment pas une priorité. Je fais du cyclotourisme de mon côté et je dors souvent dans lescampings pour limiter les dépenses.

Commentaire N° 154 Comme tout service, il peut y avoir des améliorations de faites, mais nous avons de la chance d'avoir le CAES. Je soulignerais seulement le manque d'informations concernant tous les avantages dont on peut bénéficier. Il serait peut être bien d'établir un document qui rassemble toutes les subventions et les informations nécessaires à leur demande. Cordialement

Commentaire N° 164 Pourquoi subventionner uniquement le sport de compétition???et les autres alors?? c'est est pas moins du sport.. a bas la compétition..elle est déjà suffisamment présente au travail..

Commentaire N° 181 Pour les subventions a posteriori, pourriez vous editer une liste des organismes que vous subventionné et qui propose ce type de sejour.Cela me permettra d'avoir des idées de sejourje ne connais pas les organismes qui proposent ces sejour hormi terre d'aventure et ucpa.merci d'avance

Commentaire N° 182 Bonjour,je pense qu'il serait intéressant de proposer à des familles avec jeunes enfants (min 3 ans) de participer aux sortiessportives. Les activités dans ce contexte pourraient être du Vélo, du chien de traîneaux (été comme hiver), piscine parexemple. Les enfants des salariés ne se rencontrent jamais en faisant des activités avec leurs parents. Ceci est une suggestion,Cordialement,

Commentaire N° 183 Il n'y a pas assez d'informations sur ces subventions ce qui est dommage car très intéressant.

Commentaire N° 201 J'aimerais que le CAES inserm participe chaque année au challenge entreprise de compétition sportive comme la Parisienne ou l'Odysée

Commentaire N° 206 Le type d'activités sportives qui nous intéresse le plus se présente sous la forme de (long) week-end randonnée, voile, kayaketc qui n'est pas facile à organiser seuls quand on ne connaît pas la région et la difficulté sportive et qui paraît trèsconvivial.

Commentaire N° 211 Il serait intéressant rassembler les joggeurs. Nous sommes plusieurs à faire des demandes et nous pouvons aller aux activités sportives plutôt en ville. Merci!L'Inserm pourrait organiser également une course "Inserm" et faire la promo par thématique de nos chercheurs inviter les associations de malades, nos hopitaux. Dans mon domaine nous n'avons aucun financement en France pour promouvoir des méthodes alternatives et utiliser moins d'animaux en recherche médicale....il serait peut être une bonne occasion d'obtenir ou créer des petits financements à certains projets voie le sport.

Commentaire N° 218 Les sports proposés à l'Inserm sont trop réduits ... Je trouve ça dommage ... Fitness, zumba, pilate, yoga, ski, randonnée ... C'est beaucoup trop orienté en fonction de la popularité. Mais proposez un sport atypique et beaucoup de gens seront tentés.Ne serait-ce que proposer de la danse classique intéresserait beaucoup de femmes.

Commentaire N° 234 Il est bien dommage de ne pas pouvoir demander une aide a posteriori pour des activités sportives (en mode loisir).

Commentaire N° 250 Secteur très bien et très dynamique. Si possible faire une activité découverte une fois par an adapté pour les non sportif.

Commentaire N° 257 je regrette qu'il n'existe pas une subvention pour les cours de ski ESF à la demi-journée

Commentaire N° 273 les activités proposées sont bien .ais peut être pas assez axé vers les jeunes! !

Commentaire N° 327 J'aimerais que le CAES participe chaque année au financement du Challenge entreprise de la Parisienne et de l'Odysée

Commentaire N° 339 Une sortie multi-activités avec les jeunes enfants seraient appréciables. De plus, une sortie quad pour adultes. un lieu très sympa est la grande savane: <http://lagrandesavane.free.fr/index.php>. Pas très loin de Paris, les propriétaires sont adorableset proposent beaucoup d'activités pour les groupes.Bien cordialement

Commentaire N° 356 je serai intéressée par des subventions de cours de ski/d'équitation sans obligatoirement devoir prendre des séjours complets(avec hébergement)

Commentaire N° 399 Je pratique la pêche, mais actuellement il n'est pas possible d'utiliser les Coupons Sport ANCV pour financer l'achat de lacarte de pêche.

Commentaire N° 405 je suis sportive, mais j'aime préparé moi même les choses et avec un petit groupe d'ami(e)s et je n'aime pas lacompétition.Je propose de financer tout sport même en individuel et sans compétition.

Commentaire N° 416 serait il possible de faire plus de place aux activités de plein air et de détente (marche, tai chi...)et aux activités de proximité (accessibles pendant la semaine de travail par exemple) , même quand elle ne sont pasdirectement assimilées à un "sport" (danse, watsu, méditation...)

Commentaire N° 472 Il faudrait proposer des semaines tout compris avec randonnées, pension complète et hébergement pour différents niveaux. Les niveaux proposés sont soit un peu trop faibles soit trop intenses (dénivelé de 1000 m).Les chèques-sports sont encore peu acceptés dans les établissements sportifs.

Commentaire N° 473 Je trouve dommage qu'il n'y ai pas plus d'aide pour le sport au quotidien = m'aider à améliorer et entretenir mon vélo personnel pour me permettre de venir au travail à vélo par exemple. De même, les personnes qui ne servent pas des autres aides de sport (compétition, stage, etc.) devraient pouvoir récupérer plus de coupon sport pour compenser !!!

Commentaire N° 486 il serait utile que les subventions à postériori soient valables pour les inscriptions en association sportive et non exclusivement pour des stages.les endroits où je pratique ne prennent pas les coupons (Set Squash Marseille, association Aquabul Marseille...), je ne bénéficie donc d'aucune subvention. Ma pratique serait différente avec une aide : cours d'aquagym et non uniquement créneau de nage libre, moins cher.

Commentaire N° 529 BonjourLes stages ne sont pas, en général, compatibles avec les vacances familiales et les destinations de celles-ci. Peu de mes collègues en profitent. Je recommande le soutien de stage "libres" à l'instar des soutien pour les destinations "libres"soutenues par le CAES voyage.Les stages UCPA (ou équivalents) étant très bien encadrés, mais un peu chers, un partenariat plus important pourrait inciterles agents à s'y inscrire.Merci!

Commentaire N° 600 Pourquoi ne pas faire de remboursement à posteriori des activités sportives?

Commentaire N° 606 les activités sport proposées par le CAES sont intéressantes mais reviennent trop cher, même après subvention.Je serais plus intéressée par des activités sport pouvant se pratiquer en famille , dans un contexte purement de loisir, sur une petite durée.

Commentaire N° 607 Il serait vraiment bien que le CAES puisse subventionner les cotisations d'inscription de toute activité sportive (loisirs,compétition) effectuées par ces agents via des associations et/ou club.Les chèques ANCV sont pas adaptés pour les structures, car synonyme de "paperasse et difficulté" supplémentaire pour pouvoirles encaisser.

Commentaire N° 615 Les offres sont selon moi trop limitées et devraient être élargies à toutes activités sportives. Activités annuelles dans un club- activités ponctuelles (pratique occasionnelles par ex : rando cheval en été, char à voile ect..) et pourquoi pas...l'achat de matériel sportif ?J'avais commandé des coupons sport pour profiter justement de pratique occasionnelle ou pour financer mon club de sport. Le site internet de ces coupons n'est pas opérationnel...et pour une activité de parapente ou ils m'avaient dit que oui ils les acceptaient...finalement c'est faux..j'ai pu dépenser ces coupons in extremis ...dans un centre de thalasso..

Commentaire N° 634 plus de proposition de semaine de marche ou trek

Commentaire N° 651 Au lieu de subventionner les abonnement aux clubs de sport avec des

coupons, il serait plus judicieux de rembourser annuellement aux sportifs un certain forfait (justificatif d'adhésion à l'appui).

Commentaire N° 668 Dans le cas des associations qui n'acceptent par les coupons ANCV, il serait préférable que la subvention à une activitésportive, soit faite juste après l'inscription (sur justificatifs de paiement) plutôt qu'à la fin de l'activité.

Critiques

Commentaire N° 32 J'ai utilisé une fois les coupons sport. J'ai dû payer 90EUR 1 an avant, pour avoir 10EUR subventionné. Pour ça j'ai à peu près tué une forêt grâce à l'énorme dossier demandé. C'est une usine à gaz et les montants sont ridicules (je paie chaque année pour mes inscriptions en début d'année plus de 500EUR, et plusieurs stages par an). Donc je ne le fais plus. C'est comme les voyages ou les locations, on trouve toujours mieux moins cher ailleurs, et sans avoir à remplir des pages de dossier. Faites des subventions libres et simples à obtenir, ou dissolvez le CAES et augmentez tout le monde.

Commentaire N° 40 Les subventions et les actions pour inciter à débiter une activité sportive ne sont pas vraiment présentes ni niveau Caes niau niveau Clas

Commentaire N° 89 en fait les revenus moyens ne peuvent bénéficier de rien, puisque 10% de subvention c'est rien! et encore faut-il obtenir une acceptation de demande de dossier.

Commentaire N° 112 Plus d'infrastructures, du concret, du fonctionnel, de l'agréable Moins de subventions, de chèques, et autres

Commentaire N° 125 il faut revenir à la subvention des activités sportives au niveau nationale, au niveau régionale cela ne fonctionne pas correctement. Cordialement

Commentaire N° 143 les subvention attribués au licence de sport sont très faible au vue des prix des licences des salles par exemple.

Commentaire N° 158 Pas assez d'informations sur le sport CAES et le CAES auprès des CDD Inserm de courte durée (soit environ 99% des CDD de nos jours...). Dommage que ces infos ne soient pas détaillées lors de l'embauche.

Commentaire N° 193 Le taux de subvention pour les sports n'est pas à la hauteur des dépenses réelles, donc je préfère ne rien demander ni au CAES ni au CLAS.

Commentaire N° 241 Sportive, je n'ai eu aucune information sur la section sportive. Je ne connaissais pas les possibilités alors que je suis employée depuis presque trois ans. C'est dommage.

Commentaire N° 261 dommage que les inscriptions doivent se faire très longtemps avant

Commentaire N° 275 Ne figure pas dans votre questionnaire les subventions à priori sur les inscriptions aux clubs multi-activités (Club Med Gym par exemple). Ce club est très cher et la subvention de l'Inserm bien moins importante que d'autres CE de la fonction publique (ville de Paris par exemple). Vous avez proposé une subvention pour un club qui n'est pas du tout pratique pour les agents du siège l'est-il au moins pour des agents de DR (je suis curieuse de savoir si cette

proposition a marché) ???Ne peut-on pas avoir un plus large choix de ce type de salle ? Peut-on être subventionné à posteriori ?

Commentaire N° 378 Comme tout le reste des subventions CAES, c'est une usine à gaz. Pour 10EUR de bons sport utilisables en septembre, il faut verser 90EUR avant mars. Je ne parle même pas des 40 pages de dossier à fournir (ça vaut largement plus de 10EUR). J'utiliserai à nouveau le CAES quand ce sera pratique, facile et adapté. Je fais plus de 10h de sport par semaine, je dépense plus de 500EUR en début d'année et autant en stages divers pendant l'année. Le CAES ne m'aide en rien. Pas plus pour mon fils. De plus, aucune des suggestions que je fais n'est prise en compte (bons sans conditions, dossier électronique, subventions faciles,...). Mais bon, continuez comme ça...

Commentaire N° 389 Merci pour votre intérêt pour nos pratiques sportives. Le questionnaire est un peu rigide. Il aurait mérité de comporter, à l'intérieur de chaque rubrique, un espace de libre expression, même restreint en nombre de signes. Je fais de la randonnée et je note quasiment pour chacune des propositions faites par le CAES des prix exorbitants avant subvention, alors même que j'ai proposé à l'examen du CAES un dossier d'agrément d'une association qui propose des randonnées dans un esprit associatif et de solidarité dont je n'ai eu aucun retour. Mon propre club, le Club alpin français, a maintenant disparu des institutions agréées alors que les coûts des sorties sont bien en dessous de celles qui sont proposées par le CAES. J'ai aussi demandé une subvention pour une semaine de ski de fond dans un centre municipal à Bessans : là non plus pas de nouvelles. Il serait bienvenu d'avoir un retour quel qu'il soit.

Commentaire N° 395 La petite aide sportive que j'avais m'était bien utile, elle est supprimée, dommage...

Commentaire N° 400 le sport c'est pour les feignants, ceux qui ont le temps, on n'a pas le temps

Commentaire N° 408 vu mon revenu fiscale et les clubs proches de chez moi, je n'en voit pas l'utilité! de plus je n'obtiens jamais de réponse positive lorsque je demande une prise en charge, par exemple pour un vol libre...

Commentaire N° 439 Ayant changé de département depuis ma retraite, je ne sais pas à qui et où demander une subvention, le site n'est pas très clair.

Commentaire N° 516 Les subventions du CAES coutent très chères et archaïques, car elles sont bureaucratiques et inefficaces; en plus, elles ne répondent pas aux besoins réels des personnels INSERM qui vivent dans une société qui bouge rapidement en fonction des technologies modernes. Il faut tout simplement subventionner les activités sportives libres (sans directions et exigences bureaucratiques) en fonction des souhaits et des loisirs de chacun avec le moindre coût.

Commentaire N° 523 J'ai déjà rassemblé des factures de cours sportifs et fait toutes les formalités nécessaires (long) pour être remboursée de 18EUR seulement car certaines factures n'étaient pas en adéquation avec les subventions CAES

Commentaire N° 524 J'ai déjà rassemblé des factures de cours sportifs et fait toutes les formalités nécessaires (long) pour être remboursée de 18EUR seulement car certaines factures n'étaient pas en adéquation avec les subventions CAES

Commentaire N° 537 inscription trop compliquée

Commentaire N° 558 système trop complexe et donc abandonné depuis bien longtemps...et ressenti comme étant surtout intéressant pour les agents en Ile de France

Commentaire N° 570 Je trouve les procédures de demandes trop compliquées. Je fais de nombreuses compétitions de courses à pieds, marathons, endurance, trails, qui ne sont pas toutes programmables à l'avance. Quitte à faire du remboursement poste compétitions oustage, pourquoi ne pas envoyer le tout à posteriori? Bien cordialement.

Commentaire N° 576 Je trouve que favoriser le sport et le subventionner en fonction des revenus est une bonne chose, mais je ne comprends pas la subvention pour les compétitions et encore moins pour l'hébergement et autres dépenses supplémentaires qui créent une forte inégalité entre ceux qui choisissent d'en faire et ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas. Les subventions devraient être réservées à une pratique courante classique d'activités. Cette somme devrait plutôt venir augmenter les subventions voyages des célibataires qui sont les moins bénéficiaires du CAES/CLAS que je trouve plutôt très en faveur des familles qui ont par ailleurs d'autres aides/ primes. Faire du sport à l'heure du déjeuner me gêne. C'est le seul moment où je peux échanger avec mes collègues. Je préfère le soir. Le système des coupons est lourd d'un point de vue administratif. Merci pour ce sondage

Commentaire N° 623 Bonjour, le mode de subvention est contraignant: date limite d'envoi, possibilité d'utilisation, une facture d'inscription devrait, dans la foulée, vous être renvoyée (via internet peut être), pour être traitée par vos services quand vous le voulez. Une inscription ne part pas toujours du 1er janvier... ce manque de souplesse fait que tout devient complexe à posteriori. Serait il possible de prendre en compte les séances dans les thermes? avec des coupons.

Commentaire N° 625 Pas très adapté à la randonnée pédestre.

Commentaire N° 631 Les propositions semblent assez complexes et difficilement compréhensibles même si beaucoup de possibilités semblent exister. La complexité du dispositif dissuade.

Commentaire N° 641 Quand est ce qu'il y aura un site internet clair dédié à tout le sport CAES Inserm? Comme toutes les actions "sociales" tentées par l'Inserm pour ses employés, celle-ci est bien faite... seulement pour les statutaires. Les employés "contrats précaires" qui durent moins de 2 ans (surtout maintenant avec la Loi Sauvadet) ne bénéficient pas facilement de tous ces avantages car ils ne sont pas au courant suffisamment tôt pour en profiter. Un système plus simple, plus clair et plus accessible serait le bienvenu.

Commentaire N° 649 Je trouve les offres du secteur sport très bien faites et intéressantes. J'ai en revanche été très déçue toutes les fois que j'ai eu affaire au secteur : - commande de ch ANCV il y a qq années pour mon mari et moi : seuls mes coupons sont arrivés, j'ai payé la moitié de ceux de mon mari mais je ne les ai jamais reçus. J'ai relancé une fois puis abandonné- mon mari s'inscrit à des courses (marathon, semi, trail). il y a 2-3 ans j'ai rempli le dossier avant la date limite en précisant plusieurs courses auxquelles il prévoyait de s'inscrire, mais quand j'ai écrit au secrétariat pour savoir comment faire ensuite je n'ai jamais eu de réponse. - l'année suivante, j'ai écrit (avec copie au responsable du secteur) pour demander si le CAES subventionnait toujours les inscriptions des conjoints, je n'ai jamais eu de réponse. C'est vraiment très dommage au vu de la qualité

générale du CAES et de ses offres sportives en particulier! Je verrai si c'est mieux cette année. Bien cordialement

Commentaire N° 660 bonjour reste-il des engagements sportifs représentant l'INSERM comme fut le tennis pendant plus de 30 ans, ?. Si non, ne serait ce pas du à la lourdeur administrative et(ou) le manque d'autonomie pour organiser toute manifestation (prévision à long terme, pas de dédommagement pour le déplacement des équipes ni d'aide pécuniaire lors d'organisation de "pots" entre sportifs par exemple)

Commentaire N° 666 - Pour des personnes seules sans enfant pratiquant des sports de loisir, hors compétition, les subventions du CAES ne sont pas adaptées : Exemple de mon cas : 520 EUR (inscription salle escalade pour 1 an depuis 10 ans) : subvention : 50 EUR / an... Il serait préférable de subventionner les sports de loisirs praticables par tous aussi pour inciter les personnes à faire du sport, plutôt que de ne subventionner que les sports de compétition. Tout le monde ne peut pas pratiquer un sport en mode compétition ! - Utilisation des coupons sport très très difficiles à écouler : les centres sportifs ne connaissent pas... (essai pour accrobranches, wakeboard, etc... non utilisables) - possibilité de subventionner les piscines parisiennes ?

Remerciements

Commentaire N° 10 Bravo pour tout ce que vous proposez même si pour l'instant je n'en profite pas beaucoup à cause d'enfants en bas âge

Commentaire N° 15 Belle initiative que de vouloir valoriser la pratique sportive. Je viens de découvrir la possibilité d'obtenir une participation à posteriori sur les inscriptions à des compétitions, je suis ravie. Je vous remercie, j'ai pris des coupons sport pour une inscription en club, ce dernier ne les accepte pas encore mais va faire le nécessaire. Je pense que 20 coupons par an cela est tout à fait raisonnable.

Commentaire N° 25 merci !

Commentaire N° 167 merci pour votre questionnaire

Commentaire N° 219 Je m'en veux de ne pas suffisamment m'informer sur ce que propose le CAES. Merci pour votre dévouement

Commentaire N° 244 je vous remercie pour toutes les activités proposées, vous m'avez permis de découvrir la haute montagne et le plaisir des randonnées glacières. Sans vos initiatives cela serait rester que des rêves.

Commentaire N° 245 Merci

Commentaire N° 279 Je vous remercie pour les informations mentionnées dans ce questionnaire.

Commentaire N° 290 Je remercie la section sport de subventionner le golf que je pratique

Commentaire N° 360 merci

Commentaire N° 388 Merci

Commentaire N° 450 Belle lisibilité du site qui se veut clair et précis. Réponse assez rapide à nos questions. Je découvre le CAES INSERM depuis près de 2 ans et je le trouve très bien :) Merci à vous!

Commentaire N° 581 Merci pour toutes vos aides financières, sans quoi sans cette possibilité je ne pourrais pas, ainsi que mes enfants, pratiquer des activités sportives. Et dommage que pas tout les clubs ou organismes sportifs, n'acceptent pas les coupons sport.

Commentaire N° 599 Merci

CLAS

Commentaire N° 21 Je fais très peu de sport (1h/semaine) à Gustave Roussy. Pour profiter du CE sport de l'IGR, les agents INSERM doivent payer 2 fois le prix des agents IGR soit au minimum 180EUR/an (pour 1 à 2h/sem). -Pourrait-on renégocier ce tarif qui est cher (salaires IGR > salaires INSERM) - Bien que nous ayons reçu un mail du CLAS INSERM à propos d'une subvention INSERM sur le sport, nous n'avons toujours pas reçu cette subvention, alors que les inscriptions se font à la rentrée. Quand allons nous la recevoir? - Je trouve que les plafonds des subventions sports sont suffisants, c'est le taux de remboursement minimum (10%) qui est insuffisant. Il n'y a pas un rapport de 6 entre les plus bas et les plus hauts salaires INSERM. Il devrait passer à 20%, ce qui nous permettrait d'envisager de faire des activités.

Commentaire N° 93 Habitante du 13ème et travaillant dans l'Essonne, difficile de participer à des activités sportives proposées en semaine

Commentaire N° 98 des activités sportives pourraient être organisées localement par les CLAS à condition qu'ils aient un budget supplémentaire pour cela. Les activités proposées seraient sûrement plus adaptées.

Commentaire N° 105 Nous n'avons plus de CLAS sur notre site (site Saint Antoine) et ne pouvons pas en monter par manque de temps et de personnel (24 ITA pour 300 personnes sur le centre) or nous souhaitons toutefois bénéficier des subventions de nos pratiques sportives directement auprès du CAES comme pour celles de nos enfants. Chose actuellement impossible, ce qui est vraiment dommage car subventions fortement souhaitées par les agents INSERM.

Commentaire N° 113 Les salles de sports (CMG, Forest Hill, ..) partenaires du Caes et subventionnées aux agents ne sont pas assez nombreuses. Peut-être faudrait envisager d'autres partenariats. Merci Cordialement

Commentaire N° 125 il faut revenir à la subvention des activités sportives au niveau nationale, au niveau régionale cela ne fonctionne pas correctement. Cordialement

Commentaire N° 165 J'ai une subvention avec mon CLAS pour les cours de sport à la faculté (abonnement annuel). Et si mon fils n'est pas pris en charge par le secteur sport à 4 ans je ne me sens pas très concernée par ce qui y est proposé. Pourtant les chèques ANCV pourraient convenir pour ses futures activités sportives.

Commentaire N° 240 Le CLAS de Rennes subventionne les inscriptions annuelles à une activité

sportive en club (montant variable en fonction du budget disponible). Cela me paraît une très bonne initiative qui peut aider/inciter les agents à une pratique régulière (plus judicieuse que les stages ponctuels??)

Commentaire N° 268 Voir la possibilité d'accéder à des frais d'inscriptions réduits pour les agents INSERM à des salles de sport tels que le Forest Hill d'Aquaboulevard. Par exemple, Le SUAPS et l'Université Paris Descartes, en partenariat avec les clubs Forest Hill, proposent d'obtenir l'abonnement Pacha Forme à tarif réduit (300 euros par an au lieu de 984 euros, tarif public).

Commentaire N° 275 Ne figure pas dans votre questionnaire les subventions à priori sur les inscriptions aux clubs multi-activités (Club Med Gym par exemple). Ce club est très cher et la subvention de l'Inserm bien moins importante que d'autres CE de la fonction publique (ville de Paris par exemple). Vous avez proposé une subvention pour un club qui n'est pas du tout pratique pour les agents du siège l'est-il au moins pour des agents de DR (je suis curieuse de savoir si cette proposition a marché) ??? Ne peut-on pas avoir un plus large choix de ce type de salle ? Peut-on être subventionné à posteriori ?

Commentaire N° 345 il est fort dommage que la subvention pour les inscriptions au sport ne soit plus subventionnée sans les coupons sport. C'était simple, pratique, non dépendant du fait que les coupons soient acceptés ou non. On pouvait choisir librement son sport sans que cela soit dans une liste et ça s'ouvrait à plus de monde que pour les stages (tout le monde ne peut pas suivre les stages) et cela encourageait à une pratique régulière.

Commentaire N° 352 Les subventions pour le sport étaient prises en charge par autre que le Clas de Saint-Antoine pour des activités telles que des associations, des cours de natation. Par exemple pour une activité de 200 EUR on avait une subvention à part sans passer par le CAES. Donc sans cela les chèques vacances c'est vraiment bien et facile à utiliser lorsque que le club de sport les accepte. MERCI DE VOTRE AIDE

Commentaire N° 439 Ayant changé de département depuis ma retraite, je ne sais pas à qui et où demander une subvention, le site n'est pas très clair.

Autres secteurs

Commentaire N° 59 Serait-il possible de subventionner les cours de ski de type ESF? Car ceux-ci ne rentrent pas dans mes subventions possibles de type subvention périscolaire. Merci pour ce questionnaire.

Commentaire N° 186 En ce qui concerne les compétiteurs haut niveau (compétitions nationales et internationales - équipe de France), c'est le cas de mon fils aîné, il est certain qu'un soutien financier particulier de l'Inserm serait apprécié, pour les stages et les compétitions de haut niveau. En ce qui concerne les activités adultes, nous privilégions des activités de proximité.

Commentaire N° 257 je regrette qu'il n'existe pas une subvention pour les cours de ski ESF à la demi-journée

Commentaire N° 366 Pour les subventions à posteriori il s'agit de stages d'une journée sur 4 jours min. Hors pour les enfants plus petits les stages sont plus souvent des stages sur une demi-journée

voir 2h même si c'est 1 semaine complète. Du coup je n'ai jamais fait de demande car nous ne rentrons pas dans les critères.

Commentaire N° 393 D'abord, merci pour ce questionnaire car il m'a permis d'avoir des informations importantes concernant les différentes subventions sportives. J'ai trois enfants et j'aimerais qu'ils puissent faire les activités sportives qu'ils aiment et une subvention suffisamment aidera beaucoup. J'espère que les démarches ne sont pas trop compliquées et que les délais de remboursement pas trop long. Pourrais-je avoir une brochure avec les modalités d'obtention des subventions et les dates limites d'inscription. Puisqu'ils s'agit d'un questionnaire anonyme, ce type de document peut-être mis en ligne sur votre site ? Merci par avance pour votre aide Bien cordialement

Commentaire N° 667 La notion de stage sportif n'est pas claire pour moi. Est-ce que ce sont uniquement des stages sans hébergement ? Est-ce que cela concerne les enfants et dans ce cas, quelle est la différence avec les colos à thème sportif ? Que signifie "subvention possible dans le cadre d'une sortie familiale" ? Les différents coûts liés à la pratique du ski (forfaits, location de matériel, cours) peuvent ils être subventionnés ? Si oui, est il nécessaire que le séjour soit lui-même subventionné ?...

Non-classé

Commentaire N° 6 Le sport coûte cher et pour l'instant, nous préférons mettre notre argent pour les études des enfants et leurs loisirs qui ne sont plus pris en charge par le CAES car ils sont trop grands (+ de 21 ans) et apprentis (mineur encore, mais plus de temps libre pendant les vacances scolaires).

Commentaire N° 17 Je pratique des activités subventionnées par un autre institut à un tarif déjà très compétitif; c'est pourquoi je ne sollicite pas de subvention de la part de l'Inserm. J'ai effectué en 2011 un séjour classé sport proposé par le CAES et en ai été très contente. Merci pour tout ce que vous organisez!

Commentaire N° 56 Questionnaire difficile: on nous demande le nombre d'activités puis le prix d'une seule... J'ai répondu pour le total. Pour les chèques sports, mon budget annuel est d'environ 500 euros d'où ma réponse pour les chèques ancv, mais mes enfants et mon conjoint n'ont pas les mêmes besoins. Sinon, je pratique des activités physiques régulières, mais le sport en tant que compétition ne m'intéresse pas ni les stages.

Commentaire N° 76 Activités trop chères. Pas d'argent pour le sport car nous avons d'autres priorités plus importantes. Nous préférons garder notre argent pour les vacances et pour la prise en charge de nos grands enfants plus pris en charge par le Caes. Merci.

Commentaire N° 83 Il est dès fois de répondre à toutes les questions, se situant par moment entre deux réponses. L'effort fait par le CAES est important, certaines activités sportives pour adultes ou pour les ayants droits sont onéreuses. Tout est relatif dans mes réponses. C'est une bonne chose que de faire des sondages, les personnes souhaitant s'exprimer peuvent le faire. Il n'est pas toujours aisé de

connaître la hauteur de la subvention à laquelle on a droit, et lorsque les mails des sorties, loisirs, ou activités nous parviennent il m'est délicat de savoir si cela peut m'intéresser sur le plan financier. Merci pour votre sondage. Cordialement.

Commentaire N° 84 Merci pour ce questionnaire et vos efforts. J'ai connaissance des subventions pour les compétitions, et je vais l'utiliser prochainement pour le Marathon de Paris et autres courses. J'ai une petite connaissance des subventions pour stage, mais j'ai du mal à trouver le stage qui colle à mes attentes (mais j'ai pas trop cherché) et qui fasse 4 jours, généralement je trouve 3j. Par contre j'ai toujours du mal avec les coupons, je ne vois vraiment pas comment les utiliser. Il faudrait peut-être donner des exemples concrets sur votre site. Merci

Commentaire N° 138 Je n'ai pas de commentaire, la subvention que je perçois depuis plusieurs années pour mon activité sportive me convient.

Commentaire N° 144 C'est vrai que je ne connais pas des "avantages" que l'on peut avoir au travers le sport comme ceux pour les vacances etc'est dommage qu'il n'y ai pas plus de visibilité sur cela car cela me semble très complet et avantageux

Commentaire N° 150 Je ne parviens pas à m'organiser pour utiliser des coupons sport ANCV...

Commentaire N° 156 Du fait de ma configuration familiale (3 enfants assez jeunes) je ne peux pas m'inscrire aux séjours sportifs que propose le CAES (marche nordique...) Je trouve néanmoins que ces séjours sont très intéressants au niveau du type d'activité. J'ai pu bénéficier des coupons sport pour la rentrée sportive 2015 de mes enfants. Grâce à cette aide ils ont pu choisir 2 activités (une en club et une avec leur collège) et le petit a pu être inscrit au bébé nageur. Sans cette aide nous aurions du faire l'impasse sur les bébés nageurs. Un grand merci au CAES qui nous permet d'avoir accès aux vacances (familiale et colonies de vacances pour les enfants, au sport et à la culture.

Commentaire N° 170 Ce serait de pouvoir inclure une subvention libre pour n'importe quelle activité de loisir. Je trouve dommage de les limiter au sport. Je prend des cours de piano. J'aimerais pouvoir les subventionner. Pourquoi ne pas subventionner une activité quelconque sans limité le choix? Présenter une facture de l'année échue (septembre à juin)?

Commentaire N° 178 Je ne sais pas si les cours de danse (Rock, Tango, Salsa, salon) sont considérés comme du sport.

Commentaire N° 199 pour les réponses il aurait fallu indiquer "ne sais pas" et pour les montant du séjour à subventionner peut être du simple au double cela dépend du sport, et aussi du pays parexemple une rando dans un pays étranger sera plus cher qu'une rando dans la banlieue parisienne!!! donc difficile de répondre au montant des propositions sportives!! un stage de golf est plus cher qu'un stage de danse sauf si l'on fait le stage de dans à Cuba pour apprendre la Salsa!!!!

Commentaire N° 209 J'habite une commune où les organismes subventionnables sont rares pourtant à 10 minutes du centre de Grenoble. je me suis inscrite à la salle de sport Keep cool: 489 euros /an. Je ne sais pas si la CAES subventionne ces inscriptions. Le CLAS INSERM Grenoble n'accepte pas de me subventionner car je viens de m'inscrire et que je devais le faire début de l'année scolaire!!!!!!!!!!!! ça serait si le CAES subventionne nos factures d'inscriptions à notre taux! à chaque moment de l'année comme pour la subvention des loisirs enfants, classes transplantés ect;..... C'est important pour les chercheurs de se vider la tête! Merci

Commentaire N° 214 RAS

Commentaire N° 227 Pour ma part, je souhaite faire du sport tout près de chez moi le soir et le WE, c'est pourquoi je pratique le sport dans la ville où j'habite. Ce n'est pas possible de faire du sport le midi, cela prendrait trop de temps sur la journée de travail.

Commentaire N° 258 Je vous remercie de m'avoir adressé ce questionnaire. J'aimerais pouvoir faire une activité sportive en dehors avec le CAES.

Commentaire N° 271 C'est très bien le sport, mais j'ai un manque de temps et un peu de fainéantise. C'est mieux d'avoir une personne agréer, compétence, à côté de soi pour les conseils.

Commentaire N° 322 La pratique sportive devrait être gratuite. En effet, les médecins, les médias, l'Etat incitent à la pratique de sports. Oui, mais pour les enfants, par exemple, il faut pouvoir les amener à leur activité sportive et lorsqu'on travaille, on n'a pas le temps, et le soir, les enfants doivent faire leurs devoirs, dîner, se coucher tôt. Pour les adultes, tous les abonnements en clubs de sports sont trop chers, malgré la prise en charge minimum du CAES. Donc, on reste à la maison et on fait le tour du propriétaire de maison (ou de foie, c'est selon)...

Commentaire N° 404 Les gens ne sont jamais contents mais pour ma part je ne me plains. Cette année j'ai "loupé" la demande de subvention à une activité sportive par le Clas Régional. Tant pis pour moi. Mais cela ne m'empêche pas la pratique sportive :-).

Commentaire N° 422 J'aurai bien participé à la sortie kayak dans les calanques de Marseille mais mon problème était l'acheminement, qui augmentait trop le coût du WE et le retour du dimanche soir n'était pas possible, il aurait fallu passer une nuit sur place (donc coût supplémentaire).

Commentaire N° 430 il faudrait aider plus les ayants droit que les enfants ou au moins autant.

Commentaire N° 434 Il serait intéressant d'avoir des installations sportives SUR le centre du CEA de Saclay, ainsi que des groupes de sport (heures fixes et point de rassemblement pour courir ensemble sur le site, etc). Merci

Commentaire N° 457 En tant que retraitée j'ignorais que je pouvais demander une subvention ou du moins faire un sport adapté à mon âge dans le cadre du CAES. Cordialement.

Commentaire N° 467 pas simple de répondre par oui ou non à chaque question.

Commentaire N° 468 recherche sport (gymnastique et piscine) proche du domicile à un prix raisonnable

Commentaire N° 503 J'apprécierais le golf subventionné toute année en dépt. 77 ou 93

Commentaire N° 515 Va falloir que je me renseigne

Commentaire N° 522 Difficile de répondre à certaines questions du genre "pensez-vous vous en servir dans l'avenir" quand on ignore ce dont ils'agit ! Sinon bravo pour cette enquête !
Cordialement !

Commentaire N° 549 Bonjour, Avez-vous déjà une liste des personnes intéressées par le football? Sinon vous pouvez envoyer une invitation d'inscription pour la création d'une équipe de football avec leur disponibilité: lundi (soir) et/ou les week-end (matin). je vous remercie d'avance! Bien

cordialement,

Commentaire N° 591 Pourquoi les sport de loisir tels la marche ou le velo ne sont'ils pas aidés?
Celui qui pratique ces sports a des frais d'entretien (velo).

Commentaire N° 595 Quelle peut être la définition précise des activités dites de "loisir" par rapport à des activités sportives?? Activités sportives de haut niveau c'est sans ambiguïté, mais une activité sportive peut être une activité de loisir, ou bienje fais erreur?Merci pour votre attention

Commentaire N° 616 certaines des activités proposées sont intéressantes mais nous avons 2 enfants de 9 ans ,et ce n'est pas possible pourl'instant de participer avec eux à ces activités.

Commentaire N° 621 Il me semble avoir déjà répondu à ce questionnaire !?

Commentaire N° 633 Je préfère une activité pres de chez et sur le sours de l'année que des activités ponctuelles. Je pense cependant que de subventionner les activités des enfants et des adultes durant les vacances familiales est une bonne chose

Commentaire N° 643 Pas de commentaires

Commentaire N° 664 Inscription sportive dans une MJC. Peut-il y avoir une aide?